



### Jardins, espaces végétalisés et infrastructures

**N°02**  
**02/08/2022**



**FREDON**  
NOUVELLE-AQUITAINE

#### Rédacteurs du bulletin

#### FREDON Nouvelle-Aquitaine

Jessica RODRIGUEZ

[jessica.rodriguez@fredon-na.fr](mailto:jessica.rodriguez@fredon-na.fr)

Régis MISSOU

[regis.missou@fredon-na.fr](mailto:regis.missou@fredon-na.fr)

Sabine LLOBET

[sabine.llobet@fredon-na.fr](mailto:sabine.llobet@fredon-na.fr)

#### Directeur de publication

DRAAF/SRAL

Nouvelle-Aquitaine

22 Rue des Pénitents Blancs

87000 LIMOGES

#### Diffusion

Chambre régionale d'agriculture

Nouvelle-Aquitaine

Boulevard des Arcades

87060 LIMOGES Cedex 2



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
NOUVELLE-AQUITAINE

Reproduction intégrale

de ce bulletin autorisé.

Reproduction partielle

autorisée avec la mention

« extrait du bulletin de santé

du végétal JEVI - Edition

Nouvelle-Aquitaine

N°02 du 02/08/2022 »



RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS



Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal)

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consulter les [événements agro-écologiques](#) près de chez vous !

**Que vous soyez particuliers, professionnels ou acteurs de collectivités : rejoignez notre réseau de surveillance et de prévention !** Vos observations sont essentielles pour alimenter les BSV et avoir une vision la plus juste possible des principaux ravageurs et maladies des végétaux de la région.

## Ce qu'il faut retenir

### Réseau d'observateurs

- **Participer à la surveillance collective** : nous avons besoin de tous pour agir et surveiller notre territoire d'éventuelles attaques de bio-agresseurs. Si vous êtes intéressés, rejoignez-nous !

### Maladies

- **Bactérie Xylella fastidiosa** : à surveiller.
- **Chancre coloré du platane** : à surveiller, présent en Nouvelle-Aquitaine.
- **Maladie de la suie** : maladie qui progresse en Nouvelle-Aquitaine.
- **Chalarose du frêne** : en progression sur notre territoire.

### Ravageurs

- **Scarabée japonais** : être vigilants, c'est un insecte auto-stoppeur !
- **Capricornes asiatiques** : à surveiller.
- **Longicorne tigre** : très actif durant cette période, il continue sa progression en Gironde.
- **Saperde du pommier** : à surveiller.
- **Punaise réticulée du chêne** : toujours en progression sur de nombreux départements.
- **Papillon palmivore argentin** : toujours en progression.
- **Processionnaire du pin** : quelques signalements.
- **Pyrale du buis** : pression faible pour le moment.
- **Xylosandrus crassiusculus** : un signalement chez un particulier.

### Adventices

- **Jussie** : toujours présente en Vienne.
- **Datura** : présent en Nouvelle-Aquitaine.

### Autres informations

- **Réunion d'information des observateurs** : une journée riche en échanges.

### Protocoles en cas de découverte d'un organisme nuisible

# 1/ Le réseau JEVI/ZNA en Nouvelle-Aquitaine

## • Présentation du réseau d'observateurs en 2022

Le réseau d'épidémiosurveillance en Nouvelle-Aquitaine s'appuie sur les observations réalisées sur végétaux par les agents des services de l'Etat, de FREDON Nouvelle-Aquitaine et également celles de particuliers, entreprises et agents de collectivités locales dans les parcs et jardins. Tous les lecteurs de ce bulletin sont invités à rejoindre le réseau afin d'enrichir les données valorisées dans le cadre de ce BSV et tous les observateurs remerciés pour leur contribution. Pour participer au réseau, contacter :

**Sabine LLOBET** ([sabine.llobet@fredon-na.fr](mailto:sabine.llobet@fredon-na.fr)) pour les départements 16, 17, 79 et 86 (05.49.62.73.53),  
**Jessica RODRIGUEZ** ([jessica.rodriguez@fredon-na.fr](mailto:jessica.rodriguez@fredon-na.fr)) pour les départements 24, 33, 40, 47 et 64 (05.56.36.60.91),  
**Régis MISSOU** ([regis.missou@fredon-na.fr](mailto:regis.missou@fredon-na.fr)) pour les départements 19, 23 et 87 (05.55.04.64.06).

### Participez au réseau en faisant remonter vos signalements :

**Tout symptôme suspect sur végétaux d'ornement (arbres, arbustes...), toute suspicion d'organismes nuisibles réglementés doivent être signalés à la DRAAF ([sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)) et/ou FREDON Nouvelle-Aquitaine ([contact@fredon-na.fr](mailto:contact@fredon-na.fr)).**

**Nous avons besoin de l'implication de tous afin de mettre en place des mesures limitant la propagation des bio-agresseurs réglementés et émergents qui menacent notre patrimoine végétal et notre santé.**

## • Signalétique des organismes suivis en 2022

La signalétique présentée ci-contre vise à classer les impacts de différents bio-agresseurs. Vous la retrouverez tout au long de la lecture de ce BSV.

€	Impact économique
🏰	Impact patrimonial / environnemental
+	Impact sur la santé humaine
👁️	Impact esthétique
🛡️	Impact lié à la sécurité

# 2/ Bilan climatique

En 2022, un déficit des précipitations est enregistré par rapport aux normales de saison (janvier à mai), sur les 3 stations météorologiques (Agen dans le Lot-et-Garonne, Limoges en Haute-Vienne et Niort en Deux-Sèvres). Les mois de mars et avril sont marqués des températures moyennes plus élevées comparativement à celles enregistrées sur la même période en 2021 combinés à des effets des vents fortement asséchant de l'air et des sols superficiels. La douceur du mois de mars et les fortes gelées tardives du début du mois d'avril ont conduits à des dégâts en reprise de végétation ou de floraison sur différentes espèces végétales (frêne, rosier, abricotier, figuier, clérodendron, micocoulier, lagerstroemia...) et sur les végétaux en pleine floraison.

La sécheresse et les températures du mois de mai atteignent des niveaux record. C'est la plus importante enregistrée sur les 60 dernières années en Nouvelle-Aquitaine et le plus chaud depuis 1950. Si la pluviométrie du mois de juin est excédentaire comparativement aux normales saisonnières (excédent de 47 % dû à des orages très fréquents) avec de fortes disparités entre les départements, il n'en reste pas moins le plus chaud depuis 1947.

⇒ La douceur du printemps, l'assèchement des sols, la chaleur de mai et juin et les dégâts dus aux orages de grêle en mai ont provoqué une fragilisation des végétaux. Si on ajoute l'humidité du mois de juin, favorisant le développement des maladies cryptogamiques.

## 3 / Etat sanitaire

### ❖ Maladies (bactérie, champignon, virus)

#### • Organismes Réglementés (OR)

##### Bactérie *Xylella fastidiosa* € 🏰 🕒

**Biologie/symptômes** : cette bactérie a été détectée en Europe en 2013 et en France en décembre 2015 sur polygale à feuilles de myrte en Corse. Depuis, elle s'est propagée sur diverses espèces méditerranéennes en Corse et sur le littoral de la région PACA. En 2020, un nouveau foyer a été détecté en Occitanie dans une pépinière située dans l'Aude (11). En 2021, elle a été détectée sur 22 zones sur ce même territoire où une surveillance importante est mise en place. *Xylella fastidiosa* est une priorité phytosanitaire majeure pour l'Union Européenne dès lors où elle peut affecter un très grand nombre d'espèces végétales (oliviers, vignes, arbres fruitiers, lauriers roses, lavandes, romarins, etc).



**Polygala myrtifolia positif à Xylella fastidiosa** - Crédit photo : site plateforme ESV)

**Observations** : jusqu'à présent aucun foyer n'a été détecté en Nouvelle-Aquitaine. La surveillance de cet organisme reste renforcée dans la région afin d'assurer une capacité de détection précoce et le cas échéant la mise en œuvre rapide d'une stratégie d'éradication.

##### Chancre coloré du platane (*Ceratocystis platani*) € 🏰

**Biologie/symptômes** : le Chancre coloré du platane est causé par le champignon vasculaire *Ceratocystis fimbriata platani*, transmissible aussi bien par le matériel de taille que par l'eau et les connections racinaires...). Les spores du champignon pénètrent, en général, par une plaie, colonisent le système vasculaire de l'arbre et le détruisent conduisant à la mort de l'arbre.

Les mesures de gestion passent par l'abattage de tous les arbres dans un rayon de 35 mètres minimum de chaque arbre atteint. **Un foyer a été détecté au printemps 2021 à Arcachon (33).**

**Observations** : en 2022, la surveillance de la maladie reste à un niveau renforcé sur les territoires des communes où des foyers ont été détectés (Audenge en 2016 - Arcachon en 2014 et 2021).



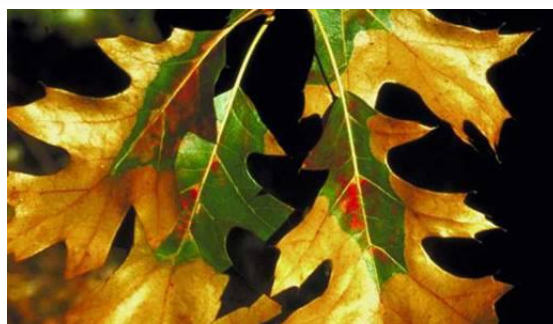
**Arbre atteint par le chancre coloré, Audenge 2016** - Crédit photo : S. Bourda (FREDON Nouvelle-Aquitaine)



## Flétrissement américain du chêne (*Bretziella fagacearum*) € 🏰

**Biologie/symptômes** : le flétrissement américain du chêne est causé par un champignon (*Bretziella fagacearum*), qui développe son mycélium sur les parties externes de l'aubier. En réaction, l'arbre infecté produit des gommés qui obstruent la circulation de la sève ce qui conduit à sa mort à terme. De nombreuses espèces de chênes sont sensibles à ce pathogène.

**Observations** : aucun foyer dans l'Union européenne.



Symptômes foliaires sur chênes rouges -  
Crédits photo : site internet ephytia

## • Organismes Non Réglementés (ONR)

### Maladie de la suie sur érables (*Cryptostroma corticale*) € 🏰 + 🕒

**Biologie/symptômes** : la maladie de la suie provoque outre le dessèchement de rameaux, un enroulement et la chute des feuilles en été. Les symptômes caractéristiques de cette maladie s'observent au niveau de l'écorce qui se boursoufle et se détache facilement en laissant apparaître une couche de suie noire et une coloration brun-verdâtre à jaune anormale. La maladie se développe après des étés chauds et secs.

**Observations** : en 2022, la maladie est signalée dans la Métropole Bordelaise (33), à Royan (17), dans les Deux-Sèvres (79) et dans la Vienne (86).



**Maladie de la suie de l'érable**  
Crédit photo : S. Equeault  
(Mignaloux-Beauvoir (86),  
juillet 2022)

**Évaluation du risque** : attention ! Ce champignon entraîne un dépérissement de l'érable et est également **responsable de troubles respiratoires par inhalation chez l'homme** (possibilité de crises d'asthme sévères) et nécessite donc de se protéger lors des manipulations des arbres atteints (masque à cartouche et combinaison).

## ❖ Ravageurs (insecte, plathelminthe)

### • Organismes Réglementés (OR)

#### Scarabée japonais (*Popillia japonica*) € 🏰 🕒

**Biologie/symptômes** : le scarabée japonais qui mesure 1 cm de long, ressemble aux hannetons locaux. Il est identifiable par les touffes de poils blancs sur son abdomen. Sa tête, son thorax et son abdomen sont de couleur vert-doré et les ailes marron. C'est un insecte très polyphage qui peut s'attaquer à une grande diversité d'espèces végétales comme des arbres feuillus à bois tendre (érable, marronnier, bouleau, platane, pommier, pêcher, prunier, noyer, châtaignier, etc), ainsi que la vigne ou le maïs.



**Adulte *Popillia japonica*** - Crédits photos : site internet ephytia

**Observations** : jusqu'à présent le scarabée japonais n'a jamais été détecté en France. Il est présent en Italie depuis 2014 et en Suisse depuis 2017 (frontière italienne). Il a été intercepté en juillet 2021 à Bâle à proximité de la frontière française et en Allemagne, en novembre 2021. Le risque d'introduction de cet insecte sur le territoire national est considéré comme forte et en conséquence il fait l'objet d'une surveillance multiculture renforcée à l'échelle nationale. Dans ce cadre, en Nouvelle Aquitaine un dispositif de piégeage a été mis en place en 2022 dans les filières fraise, vigne, arboriculture fruitière, prairie et JEVI. Les gestionnaires de golfs, d'hippodrome, de terrains de sports et d'espaces verts sont invités à la plus grande vigilance et à signaler tout dégât sur les gazons du type de ceux présentés dans la photo ci-dessous.



**Gazon infesté par des larves du Scarabée japonais, déterrées par des animaux prédateurs (à gauche) et piège avec phéromones (à droite)** - Crédits photos : site Plateforme ESV – Fiche sur *Popillia japonica*

**Evaluation du risque** : l'insecte se comporte comme un **auto-stoppeur** et peut donc se déplacer sur de grandes distances au moyen de divers types de transports (camions, trains...). Les larves peuvent quant à elles être introduites accidentellement avec de la terre entourant les racines des végétaux destinés à la plantation. Il est donc recommandé de procéder à un **examen des végétaux avant plantation, en particulier lorsqu'ils sont originaires de territoires où cet organisme est présent.**



## Capricorne asiatique des agrumes (*Anoplophora chinensis*) € 🏰 🧑‍🔧

**Biologie/symptômes** : le capricorne asiatique des agrumes est classé comme organisme de quarantaine prioritaire dans l'union européenne contre lequel la lutte est obligatoire. Il occasionne des dégâts très importants sur les arbres et arbustes à bois tendre comme les érables, les citrus, les noisetiers, les platanes, les peupliers, les saules, les bouleaux, les marronniers, etc. Cet insecte ne représente pas un danger de santé publique mais peut engendrer des chutes d'arbres.

**Rappel** : les dégâts occasionnés par les adultes portent essentiellement sur **les racines affleurantes** et la **base du tronc** (jusqu'à 1m environ de hauteur). On retrouve également de la sciure en dehors des galeries (activité larvaire), et des coulures de sève, ce qui facilite leur détection. Ce ravageur a été détecté pour la première fois en juillet 2018 à Royan (17). Les mesures de lutte mises en œuvre ainsi que le périmètre concerné par ce foyer sont définies par l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2018 : (<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Capricornes-asiatiques>). La surveillance reste en place jusqu'en octobre avec l'intervention de l'équipe cynophile entre le 12 et le 23 septembre.

## Capricorne asiatique (*Anoplophora glabripennis*) € 🏰 🧑‍🔧

**Biologie/symptômes** : comme *Anoplophora chinensis*, *A. glabripennis* est classé organisme de quarantaine prioritaire dans l'union européenne. A la différence d'*A. chinensis*, les dégâts sont observables sur **le tronc** (à partir d'1 m de hauteur environ) et **les branches**. Il est présent en régions Auvergne-Rhône-Alpes et Centre-Val de Loire.

**Observations** : aucune détection de ce bio-agresseur en Nouvelle-Aquitaine à ce jour.

**Evaluation du risque** : la surveillance de ces deux capricornes asiatiques, est à conduire sur les feuillus à bois tendre afin d'assurer une capacité de détection précoce de leur présence (adultes, trous d'émergence ou sciure). Ces deux capricornes peuvent se disséminer sur de courtes distances par leurs propres moyens (vol des adultes) ou sur de longue distance via les mouvements de végétaux, de produits végétaux, débris végétaux ou de bois infestés par des larves. **La période d'envol s'étend sur toute la période végétative d'avril à octobre avec un pic de juin à août.**

## Longicorne tigre (*Xylotrechus chinensis*) - Temporairement de quarantaine € 🏰 🧑‍🔧

**Biologie/symptômes** : les adultes du longicorne tigre sont ornés de zébrures rousses, noires et jaunes rappelant celles des frelons. Ils **émergent de mai à juillet**. Leurs larves xylophages forent des galeries dans l'écorce des arbres et mesurent entre 15 à 25 millimètres de long. Le longicorne tigre apprécie les mûriers (*Morus spp.*) mais pommiers, poiriers et vigne peuvent être des hôtes potentiels.

**Observations** : signalé en France, pour la première fois en 2018 à Sète (Hérault) et au Bouscat (Gironde), il est largement présent sur la Métropole de Bordeaux.

**Trous de sortie et adulte de Longicorne tigre**  
- Crédit photo : L. Truffaut (Bordeaux-Métropole)



**Evaluation du risque** : la surveillance des mûriers platanes doit être régulière, afin de détecter la présence d'adultes, de trous d'émergences ou de sciure. Ce longicorne se dissémine dans les foyers par les vols d'adultes ou par le biais d'introduction de végétaux déjà infestés par des larves. **La détection de tout symptôme** correspondant à la description ci-dessus **est à signaler à la DRAAF/SRAL ou FREDON Nouvelle-Aquitaine.**

## Capricorne des villes (*Trirachys sartus*) € 🏰 🐛

**Biologie/symptômes** : le capricorne des villes originaire d'Asie, est présent dans de nombreux pays comme la Chine, l'Inde et le Japon. Classé comme organisme de quarantaine dans l'union européenne. *Trirachys sartus* est un insecte polyphage susceptible de s'attaquer à de nombreux feuillus (Platanes, bouleaux, arbres fruitiers, peupliers, etc).

**Observations** : aucune détection de ce bio-agresseur en Nouvelle-Aquitaine à ce jour.

Adulte *Trirachys sartus* -  
Crédits photos : site internet OEPP



**Évaluation du risque** : la surveillance est nécessaire sur les feuillus afin de détecter précocement leur présence (adultes, trous d'émergence ou sciure). Ils se disséminent sur de longues distances par le biais d'introduction de végétaux, de produits végétaux, débris végétaux ou de bois infestés par des larves.

## Saperde du pommier (*Saperda candida*) € 🏰 🐛

**Biologie/symptômes** : la saperde du pommier est originaire d'Amérique du Nord. Elle est très présente au Canada et aux États-Unis. Il s'attaque à plusieurs espèces cultivées et sauvages de la famille des rosacées, comme le pommier, le prunier, le cerisier, le sorbier, l'aubépine et l'amélanchier. Il est présent en espaces verts et en verger de **début juin à la fin septembre**, parfois plus longtemps en fonction des conditions environnementales.

**Observations** : aucune détection de ce bio-agresseur en Nouvelle-Aquitaine à ce jour.



Dégâts et galeries sur un jeune pommier (à gauche) et adultes de saperde du pommier (à droite) - (Crédits photos : site de la Plateforme ESV – Fiche sur la Saperde du pommier)

**Évaluation du risque** : compte tenu des graves dommages causés par cet insecte allant jusqu'à la mort des arbres, il convient de rester vigilants et de signaler toute suspicion de sa présence. Un examen des végétaux avant plantation est recommandé, en particulier lorsqu'ils sont originaires de territoires où cet organisme est déclaré présent.



## • Organismes Non Réglementés (ONR)

### Punaise réticulée ou tigre du chêne (*Corythucha arcuata*)



**Biologie/symptômes** : originaire d'Amérique de l'Ouest, cette punaise est reconnaissable par l'aspect réticulé de son thorax et de ses élytres. L'adulte mesure environ 3,5 mm et vit sur la face inférieure des feuilles. La punaise réticulée du chêne a été observée pour la première fois en région toulousaine (31). Les premiers foyers sont observés à partir de 2018 en Nouvelle-Aquitaine à Pau (64).



**Observations** : pour ce début d'année 2022, 25 signalements ont été rapportés sur le territoire régional.

Adulte *Corythucha arcuata* - Crédit photo : J. RODRIGUEZ – FREDON Nouvelle-Aquitaine

**Evaluation du risque** : l'insecte peut aussi être qualifié d'**auto-stoppeur** (tout comme *Popillia japonica*), les adultes de petites tailles et légers se déplacent sur de grandes distances grâce aux transports (camions, trains...). **Aussi faites attention lors de vos déplacements !**

### Papillon palmivore (*Paysandisia archon*) € 🏰 🔍

**Biologie/symptômes** : la période de vol des adultes de *Paysandisia archon* s'étale de mai à septembre. Les œufs pondus par les femelles éclosent rapidement et les larves pénètrent dans le palmier. Les symptômes de l'attaque sont des perforations des palmes et la présence de trous et de sciure au pied du palmier.

**Observations** : le papillon palmivore est largement répandu en Gironde, dans les Landes et la Charente-Maritime. Ce ravageur continue de se propager et conduit à la perte de nombreux palmiers.

**Evaluation du risque** : les vols de *Paysandisia archon* se poursuivent en Nouvelle-Aquitaine, soyez vigilants !



Dégâts sur palmier de Chine et chrysalides de papillons - Crédit photo : A. COURALT

### **B** Mesures prophylactiques et de lutte. Des produits de bio-contrôle existent :

La lutte contre cet organisme peut s'opérer par des moyens de lutte biologique à l'aide de produits à base de spores du champignon *Beauveria bassiana* ou de nématodes entomopathogènes (*Steinernema carpocapsae*). Ces produits agissent principalement sur les larves présentes dans le palmier.





**Chenille Pyrale du buis**  
– Crédit photo : D. Fourré

**Biologie/symptômes** : la pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*) est inféodée au buis. Cette espèce originaire d'Asie (Chine, Japon et Corée) est présente en France depuis 2008. La chenille s'attaque aux feuilles du buis jusqu'à l'écorce, affaiblissant le végétal et le conduire à la mort.

**Observations** : la pyrale du buis est présente en Nouvelle-Aquitaine en Dordogne, Charente, Landes, Charente-Maritime et Vienne avec toutefois une stagnation des populations du fait de conditions climatiques changeantes, de la suppression de nombreux buis et à l'action de régulation de nombreux prédateurs (mésange bleu, chauve-souris, etc...).

Cycle biologique

	Janv	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Ponte												
Larves												
Adultes												

### B

#### **Mesures prophylactiques et de lutte. Des produits de bio-contrôle existent :**

La bactérie *Bacillus Thuringiensis* a un effet insecticide sur les jeunes larves. La pose de nichoirs pour les oiseaux insectivores (huppés, mésanges...) et abris pour les chauves-souris favorise une lutte biologique. De plus, d'après une étude menée sur plusieurs années de recherche sur les prédateurs de la pyrale du buis (parmi les insectes), le macro-organisme indigène *Chrysoperla lucasina* est l'espèce qui consomme davantage la pyrale (œufs et jeunes chenilles). Privilégiant une strate basse pour déposer ses œufs, résistante à la chaleur et très présente naturellement sur le territoire français, *Chrysoperla lucasina* a donc été identifiée comme le prédateur le plus adapté pour contrôler la pyrale du buis.

## Scolyte (*Xylosandrus crassiusculus*)



**Biologie/symptômes** : les adultes creusent des galeries dans les branches et le tronc, ce qui entraîne une expulsion de sciure blanche sous la forme de cylindres compacts. Ces symptômes caractéristiques apparaissent plutôt l'été. Cet insecte de 2 à 3 mm de long est très polyphage et s'attaque à tous les feuillus. En Europe, il est répertorié notamment sur caroubiers (*Ceratonia siliqua*), châtaigniers (*Castanea sativa*) et arbres de Judée (*Cercis siliquastrum*).



**Adulte X. crassiusculus** - Crédit photo : Sylvie Désiré - FDGDON 64



**Rappel** : signalé par la mission Santé des Forêts de la DRAAF-SRAL Nouvelle-Aquitaine dans les Pyrénées-Atlantiques en 2018, *Xylosandrus crassiusculus* a été signalé par la suite en 2019, dans le département des Landes et en 2021 en juin à Bayonne (64) et en août à Mendionde (64) sur *Lagerstromia indica*.

**Observations** : en juin 2022, ce scolyte est signalé à Saignac-et-Cambran (40) sur *Lagerstromia indica*.

**Dégâts en batonnets de *Xylosandrus crassiusculus*** –  
(Crédit Photo : J. DELPHINO)

**Évaluation du risque** : une vigilance est de mise à la surveillance des feuillus, des arbres fruitiers, des essences forestières et ornementales. **La découverte de tout symptôme** correspondant à la description ci-dessus **doit être remontée au réseau**.

## Nouveau ! Le ver à tête de marteau (*Bipalium kewense*)

**Biologie/symptômes** : cette espèce appartenant à la famille des plathelminthes est signalée dans de nombreux pays à travers le monde et a envahi les jardins dans le sud-est de la France. Cette espèce se développe facilement dans le sud et plus précisément dans les Pyrénées-Atlantiques comme elles ne supportent pas le froid en hiver et la sécheresse en été. C'est un prédateur de vers de terre, capable de consommer des proies beaucoup plus grandes que lui.

**Vers marteau sur bac en béton** – (Crédit Photo : L. KASSEN – Jardin Botanique de Bordeaux)



**Observations** : ces vers sont discrets et nocturnes, ils peuvent donc rester invisibles à nos observations de nombreuses années avant que l'on ne s'aperçoive de leur présence. Il a été observé en 2019 dans les Landes (40). Cette année, on signale une dizaine de vers dans le jardin botanique du centre de Bordeaux.

**Évaluation du risque** : la prolifération, du fait du réchauffement, de certaines populations d'insectes du sol, ravageurs des gazons et autres végétaux et le cortège des animaux qui s'en nourrissent comme les sangliers et blaireaux risque de renforcer les dégâts observés sur nos espaces verts, golfs, etc... Restez vigilants !

## 4/ Plantes envahissantes

### Jussie rampante (*Ludwigia peploides*)



**Biologie/symptômes** : c'est une espèce vivace aquatique qui s'installe dans les eaux stagnantes à faiblement courantes telles que les mares, les canaux, les fossés, etc. Elle est reconnaissable à ces petites fleurs jaunes présentes de mai à septembre. Elle se repère facilement car elle constitue des herbiers aquatiques largement fleuris. Elle se reproduit par fragmentation de ses tiges.

**Observations** : la jussie rampante a été signalée cette année dans le département de la Vienne (86).

**Foyer jussie rampante à Bassin à Flot (33)**  
- 2019 Bordeaux (Crédits photo : SRAL DRAAF Aquitaine)

**Évaluation du risque** : elle concurrence la flore aquatique immergée en empêchant la pénétration de la lumière vers le fond et en occupant toute la niche écologique. Elle peut contribuer au phénomène de dystrophisation voire de zone morte : en se décomposant, elle produit un déficit en oxygène limitant ou empêchant dans cette zone la survie de la plupart des espèces animales.



## Datura stramoine (*Datura stramonium*)

**Biologie/symptômes** : le datura stramoine est une plante annuelle originaire d'Amérique qui aurait été introduite lors d'importations de graines de céréales. Depuis, cette solanacée pousse dans de nombreuses cultures mais aussi dans les habitats perturbés comme les bords de routes, les berges où les lieux de chantiers. Bien qu'il soit capable de se développer sur des sols humides, sa préférence reste les endroits secs et ensoleillés. Les graines peuvent conserver leur pouvoir germinatif de nombreuses années dans le sol.



**Pied de datura près d'un lieu en construction** – (Crédit Photo : J. RODRIGUEZ – FREDON NA)

**Observations** : le datura stramoine est présente dans l'ensemble des départements de Nouvelle-Aquitaine et poursuit sa progression.

**Évaluation du risque** : cette plante peut amener à d'importants problèmes sanitaires notamment de toxicité, comme chaque partie du datura (tige, feuille, fruit, graines et racines) est toxique et impropre à la consommation. Une fois ingéré, il peut provoquer une confusion mentale, des effets hallucinogènes, des amnésies... La dose létale chez l'enfant est de 2 à 5 g de graines et celles pour l'adulte est de 10 à 12 g de graines (1g = 100 graines environs).

## Ambrosie à feuilles d'Armoise (*Ambrosia artemisiifolia*)



**Biologie/symptômes** : l'ambrosie pose un problème sanitaire et environnemental. Son pollen est très allergisant. Le pic de pollen d'ambrosie se situe en été et au début de l'automne, il convient donc d'intervenir en amont, avant la floraison, et sur le long terme, car ses graines peuvent rester viables plus de dix ans dans le sol, ce qui rend sa gestion complexe. La plante colonise divers types de terrains : friches, sols nus, bords des routes et des chemins de fer, bords de cours d'eau, gravières, zones de cultures agricoles, friches industrielles, terrains vacants, chantiers de construction... Elle apprécie particulièrement les sols nus ou remaniés. Elle pousse très vite et présente une grande tolérance au stress.

### **Ambrosie -2019 à Mainxe (16)**

(Crédits photo : A. MATHIOT - FREDON Nouvelle-Aquitaine)

**Observations** : cette année en Nouvelle-Aquitaine, déjà plus de 130 signalements d'ambrosie ont été remontés sur la plateforme de signalements, chiffre en hausse par rapport à 2021 à la même période.

**Évaluation du risque** : la période de floraison se situe, en général entre août et octobre. Pensez à mettre en place les méthodes de gestion avant l'arrivée des pollens mi-août.

## 5 / Autres informations :

### Réunion d'information des observateurs JEVI (Ex-Poitou-Charentes)

**Présentation** : le 30/06/2022 s'est tenue au Parc de la Vallée des singes à Romagne (86), une journée d'information pour les observateurs. Elle a permis des échanges sur les questions relatives aux organismes de Quarantaine Prioritaires, Organismes de Quarantaine et autres ravageurs occasionnant le plus de dégâts ; de présenter les conséquences du changement climatique sur les insectes et les arbres ; d'expliquer les modalités d'observations sur le terrain et un temps d'échange convivial entre les observateurs.

**Bilan de la journée** : une très bonne ambiance a ponctué toute cette journée qui a réuni 11 observateurs de l'ex-Poitou-Charentes. La matinée consacrée à la présentation de dix organismes de quarantaine et onze organismes plus communs sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine a été riche en échanges entre les participants. Cette journée fut enrichissante pour tout le monde, malgré la pluie du début d'après-midi.

**Merci au parc de la vallée des singes et à Jean-Pascal Guéry pour sa disponibilité et son accueil. Merci pour votre participation !**



### Ressources :

Un communiqué de presse a été lancé par le ministère par la mise en place d'une sensibilisation aux bons gestes afin de préserver la santé de nos végétaux sur le territoire : [Plantes en danger : le kit de communication | Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire](#)

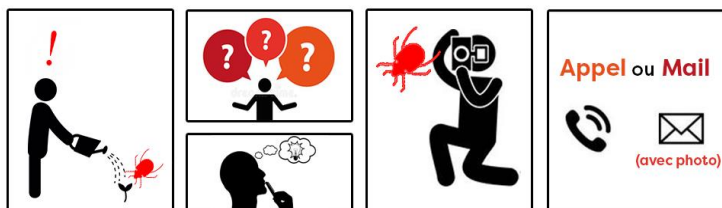
**Informations sciences participatives Popillia japonica** : <https://www.inrae.fr/actualites/ipm-popillia-projet-europeen-controler-scarabee-japonais>. Cette action de sciences participatives est rattachée au projet européen IPM-Popillia (<https://ecophytopic.fr/recherche-innovation/piloter/projet-ipm-popillia>), l'objectif étant d'optimiser la représentativité des lieux d'observation et la vigilance de tous les acteurs de terrain pour permettre, le cas échéant, la détection précoce du ravageur. Mais, l'action de sciences participative à vocation à s'étendre à d'autres coléoptères émergents en Europe, dont des espèces réglementés et soumises à des mesures de lutte obligatoire, en particulier *Aromia bungii*, *Anoplophora chinensis*, *Anoplophora glabripennis*. C'est grâce à ce type de dispositif que l'INRAE a recensé de nombreux signalements de punaise diabolique (*Halyomorpha halys*) en France, ce qui a permis de disposer de sources d'informations intéressantes, en complément des données collectées dans les réseaux d'épidémiologie régionale.

**Autres informations** : Insectes ravageurs introduits en France entre 2014 et 2020 (LSV-INRAE 34) : <https://ecophytopic.fr/piloter/insectes-ravageurs-introduits-en-france-metropolitaine>



## 6/ Que faire en cas de découverte d'un organisme nuisible

En cas d'observation d'un organisme nuisible sur vos plantes ou d'une plante envahissante, il convient de prendre une photographie et de l'envoyer par mail aux adresses mentionnées ci-dessous en prenant soin de mentionner la localisation précise, le végétal concerné et la date de l'observation.



**Tout symptôme suspect sur végétaux d'ornement (arbres, arbustes, ...) ou toute suspicion d'organisme nuisible réglementé doivent être signalés à la DRAAF ([sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)) et/ou FREDON Nouvelle-Aquitaine ([contact@fredon-na.fr](mailto:contact@fredon-na.fr)).**

**La DRAAF/SRAL Nouvelle-Aquitaine finance et pilote ce dispositif d'épidémiologie.**

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de Santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Jardins, espaces végétalisés et infrastructures sont les suivantes :** les collectivités de Nouvelle-Aquitaine et plus précisément les services espaces verts, des entreprises et des particuliers qui font ponctuellement des signalements, FREDON Nouvelle-Aquitaine.

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. L'Etat dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).*